Chronique

LE BONAPARTE DES NOIRS

Il y aura cent trente et un ans le 1er juillet prochain que la colonie française de Saint-Domingue a proclamé son indépendance et pris le nom de Haïti, qui signifie *la fleur*, et qu'elle mérite très bien par sa beauté.

A la fin de l'ancien régime, c'était la plus florissante de nos colonies : elle faisait à elle seule les trois quarts du commerce des Antilles. Sa population était approximativement de 520,000 âmes, dont environ 75,000 blancs et 22,000 hommes de couleur de condition libre; tout le reste était esclave. La partie espagnole de l'île, qui ne nous appartenait pas, comptait, pense-t-on, 125,000 habitants, nègres presque tous.

Or, le 28 mars 1790, l'Assemblée constituante accorda leurs droits civiques à tous les hommes de couleur libres de Saint-Domingue. Ce n'était pas très sage. Les mulâtres, en effet, n'étaient pas en état d'entendre ce que c'était que des *droits civiques*, et les blancs, qui ne le comprenaient d'ailleurs pas beaucoup mieux, ne pouvaient pas accepter que l'on traitât des hommes de couleur sur le même pied qu'eux. En ce temps-là, on estimait à l'ordinaire que, pour voter légitimement, il faut être capable de comprendre les questions sur lesquelles on est appelé à donner son avis; depuis lors, nous avons fait bien des progrès. Quoi qu'il en soit, les blancs de Saint-Domingue alléguèrent que les mulâtres étaient incapables de rien entendre au gouvernement de l'Etat : aussi refusèrent-ils d'appliquer la loi absurde que leur faisait une assemblée lointaine et ignorante des réalités. Un homme de couleur nommé Oger se révolta : il fut roué. De France, on envoya des troupes. Mais à peine furent-ils arrivés, leurs chefs virent que la loi qu'on les avait chargés d'imposer était inapplicable : cela crevait les yeux. Au total, le seul résultat que produisit l'intervention de notre premier Parlement dans les affaires de Saint-Domingue, ce fut de créer une violente agitation dans le peuple immense des esclaves, et de signer en quelque sorte l'arrêt de mort des blancs et de la colonie.

Dans la nuit du 23 au 24 août, une terrible révolte éclata. Les pauvres nègres, que personne n'avait jamais cherché à instruire, à civiliser, au contraire, et dont le christianisme était rudimentaire, demeuraient, sous un très léger vernis, tout aussi barbares que leurs semblables d'Afrique. Ils massacrèrent leurs maîtres, après les avoir torturés d'une façon assez épouvantable, et incendièrent les plantations qui les faisaient vivre. Tel fut le premier résultat de la politique coloniale du Parlement de 1790.

L'Assemblée qui suivit la Convention nationale continua dans la même voie. Elle envoya d'abord deux commissaires à Saint-Domingue. La colonie était fort menacée par les Anglais. Pour se défendre, les commissaires voulurent s'assurer le dévouement des noirs : le 29 août 1793, ils proclamèrent que la Convention leur donnait à tous la liberté. Grâce à cette folie démagogique, les Anglais furent repoussés, mais l'avenir était compromis à jamais. D'ailleurs, cette même Convention, au nom de laquelle les deux commissaires avaient accordé, le 29 août, la liberté aux noirs, accusait Brissot, en octobre, de comploter pour l'abolition de l'esclavage. Après quoi, quatre mois plus tard, en février, elle devait décréter elle-même que l'esclavage était aboli. Bel exemple d'une incohérence sur laquelle on n'a pas besoin d'insister ici.

Abolir ainsi l'esclavage d'un trait de plume, c'était une de ces décisions insensées comme en prennent les assemblées au nom d'un idéalisme généreux qui vaincra toujours devant elles la politique sagement positive, parce qu'il prête à l'éloquence, et elle tout au contraire, et parce que les assemblées, étant des foules, sont à la fois sensibles et absurdes. Naturellement, *il était très bien de supprimer l'esclavage* ! Mais il y fallait du temps et des mesures transitoires. Car il était évident que le peuple ignorant et primitif des nègres userait d'abord de sa liberté nouvelle pour secouer comme un fardeau inutile la civilisation qui lui était imposée, qu'il ne comprenait pas, et dont il n'avait connu que diverses horreurs. Quelques années plus tard, leur propre chef, Toussaint Louverture lui-même, vit cela si clairement qu'il ôta, en fait, à ses frères noirs cette liberté justement que la Convention leur avait accordée : il ne rétablit pas l'esclavage, mais il s'efforça de faire des anciens esclaves des serfs attachés au sol. C'était, évidemment, la mesure transitoire nécessaire. Qu'il l'ait prise, cela paraît assez admirable, quand on songe qu'il était né esclave lui-même.

On va publier prochainement (1) un ouvrage qui, bien qu'édité en 1809, est resté à peu près inconnu, et qui fourmille de renseignements précis et passionnants sur cette période dramatique de l'histoire de Saint-Domingue. C'est le *Voyage d'un naturaliste en Haïti*, par Descourtilz. Débarqué en avril 1799, l'auteur décrit longuement la misère où quelques années de prédominance noire avaient réduit l'île féerique, les vexations auxquelles étaient soumis les blancs, puis les horreurs qui suivirent. Il nous montre les nègres idolâtres sous leur christianisme superficiel, beaucoup d'entre eux vêtus encore d'un simple pagne comme leurs ancêtres du Congo ou de la Guinée, cruels et sanguinaires avec naïveté, si l'on peut dire, et superstitieux jusqu'à l'anthropophagie, comme ils le prouvèrent plus d'une fois en mangeant le cœur et buvant le sang de leurs prisonniers blancs. Mais la partie la plus intéressante de l'ouvrage, c'est celle où l'auteur conte ses dangereuses aventures pendant la révolution, et ses rapports avec Toussaint Louverture et avec la barbare brute nègre qui avait nom Dessalines.

Certes, ayant perdu ses biens, ou plus exactement ceux de sa femme, dans les troubles de Saint-Domingue, Descourtilz n'éprouvait aucune bienveillance pour les nègres, contre lesquels il avait tous les préjugés des planteurs, et il ne pouvait que mépriser, redouter et haïr tout ensemble l'ancien esclave, ce Toussaint devenu chef tout-puissant et quasi roi. Mais d'autres auteurs ont parlé avec un enthousiasme quasi mystique du « Bonaparte des noirs », et ils exagèrent autant ou plus que Descourtilz, dans un sens opposé.

Que Toussaint Louverture fût orgueilleux et vaniteux jusqu'à la niaiserie, jaloux de son pouvoir, fort porté vers les femmes, sanguinaire, tyrannique, hypocrite à l'occasion, c'est tout à fait probable. En revanche, son bon sens (si rare chez les noirs), son courage, son respect touchant pour les arts et les sciences auxquels il n'entendait rien (sachant à peine lire), sa compréhension de la nécessité de remettre l'île en bon ordre, fût-ce en supprimant la fameuse liberté, tout cela fait de lui un homme d'Etat d'une valeur appréciable dans l'histoire du monde, et, par comparaison avec ses successeurs, un grand homme, incommensurablement grand, en Haïti.

Et la grosse faute de Napoléon Ier (confessée au reste dans le *Mémorial*), c'est de n'avoir pas compris qu'il aurait dû faire de Saint-Domingue un protectorat, comme nous appelons cela aujourd'hui. S'il eût su se servir de Toussaint, Haïti nous eût été probablement conservée et de terribles malheurs écartés de ses habitants. L'irréflexion impardonnable avec laquelle l'empereur renonça à la Louisiane n'a d'égale que la brutalité maladroite de sa politique coloniale à Saint-Domingue.

Toussaint Louverture n'avait aucune illusion sur ses compatriotes de couleur plus ou moins foncée : il ne voyait que trop que ces esclaves d'hier, devenus cultivateurs libres, s'abandonnaient à la volupté nègre, laquelle consiste d'abord à ne rien faire, absolument rien, et il avait compris que le mieux était de remettre les blancs à la tête de leurs plantations. Malheureusement le personnel de son administration, couleur de café noir, de chocolat ou de café au lait, était incapable et corrompu, et, selon ses moyens, chaque fonctionnaire se comportait plus ou moins comme un roi d'Afrique. De manière que la situation des planteurs était impossible et l'île à mille lieues d'avoir retrouvé sa prospérité, contrairement à ce que disent les apologistes passionnés du « Bonaparte des noirs ». Les *faits* que rapporte Descourtilz (je laisse de côté ses appréciations) font voir tout cela indubitablement.

Toussaint pourtant aurait peut-être réussi à la longue, car il savait se servir des blancs. Et la preuve, c'est qu'ayant formé une commission chargée de préparer une Constitution il y avait mis un mulâtre, un seul, neuf blancs, et deux personnages dont les documents ne révèlent pas la nuance.

Cette Constitution, adoptée par lui, fut expédiée en France le 16 juillet 1801. Saint-Domingue devenait une « colonie faisant partie de l'empire français », qui se gouvernait elle-même au moyen d'un gouverneur élu par une assemblée; exceptionnellement, Toussaint était nommé gouverneur à vie et devait désigner son premier successeur. L'esclavage demeurait aboli, mais les cultivateurs étaient attachés à la terre et *la traite rétablie*. Car voilà le zèle qu'avait pour la liberté de ses frères le « Bonaparte des nègres »; je ne sais pourquoi on néglige toujours de le rappeler. A part la traite, tout là-dedans était sage. Par malheur le Premier Consul ne fit qu'une brutale réponse. Il envoya le général Leclerc avec vingt-trois mille homme, et le chargea de remettre les choses dans l'état où elles étaient jadis.

L'île fut donc reconquise, et le 7 juin, trahi par Dessalines (s'il en faut croire notre Descourtilz), Toussaint Louverture fut arrêté aux Gonaïves, contrairement à la convention de paix qu'il avait acceptée (cette histoire n'est pas très flatteuse pour le général Leclerc); on l'expédia en France la semaine suivante. Il y fut incarcéré au fort de Joux, au milieu des neiges, il mourut de consomption, comme on appelait cela, le 7 avril 1803; ce fut grand dommage pour Haïti et pour nous. Ses fils, dont le gouvernement avait assumé l'éducation, avaient été envoyés à Saint-Domingue sous les ordres du général Leclerc, pour combattre leur père, en somme. Une lettre du ministre Decrès, datant du 15 juillet 1802 et que je vois analysée dans un récent catalogue d'autographes, dit que, l'un des fils de Toussaint s'étant décoré d'une épaulette à son retour à Brest, le ministre le fera renvoyer du service s'il la porte par tolérance, et demandera sa destitution s'il est breveté. Il y avait encore bien du chemin à faire pour qu'on en vint à reconnaître, même chez nous, les anciens esclaves pour des êtres humains.

Cependant, à Saint-Domingue, les atrocités que les révoltés venaient de commettre pendant la guerre contre les troupes françaises suscitaient de la part des blancs des représailles, qui furent loin d'égaler les abominations des révoltés, mais néanmoins peu honorables. En outre, le 16 juillet 1802, le général Leclerc rétablit l'esclavage. Oh! son décret resta bien théorique! Son armée fondait à vue d'œil, tant par l'effet du climat que du poison dont les noirs des Antilles se sont de tout temps entendus à user mieux que personne; on doit croire Descourtilz sur ce point encore. Leclerc mourut lui-même. Un renfort de dix mille hommes, qui arriva de France, fut insuffisant à réparer les brèches. Et les propriétaires blancs n'eurent même pas le temps de se réinstaller dans les plantations. Bientôt il leur fut presque impossible de sortir des villes; jusque dans la banlieue couraient des bandes armées. Le 13 septembre 1802, Dessalines et Christophe relevèrent l'étendard de la révolte, et, quatorze mois plus tard, le Cap capitula. Le peu qui restait de nos trente-trois mille soldats s'embarqua pour la France; d'ailleurs, ces pauvres gens furent pris en mer par les Anglais.

Si Toussaint Louverture était resté à la tête de Saint-Domingue et si l'empereur avait su l'aider, s'il n'avait pas abandonné ses projets coloniaux avec une soudaineté, une légèreté incroyables, et cédé la Louisiane pour un morceau de pain (quatre-vingts millions) sans y être contraint le moins du monde, peut-être existerait-il à cette heure dans l'Amérique centrale un second foyer français d'influence intellectuelle, qui rayonnerait plus puissamment que celui même du Canada.

JACQUES BOULENGER.

(1) A la librairie Plon.

NOUVELLES DU JOUR

A l'Elysée

Le président de la République a reçu hier après-midi le général Slim-Dziri, secrétaire particulier du bey de Tunis; M. Georges Bonnet, ministre du commerce, le commissaire général, le commissaire général adjoint de l'Exposition de 1937; M. Desmars, préfet honoraire; le gouverneur du Soudan français; MM. Malherbe et Bourcier du comité de l'association des écrivains combattants; M. Maurice Petsche, député, ancien sous-secrétaire d'Etat; le général Hubert.

A la présidence du Conseil

M. Pierre Laval, président du conseil, a conféré hier, à la fin de l'après-midi, avec MM. Marcel Régnier, ministre des finances, Jean Fabry, ministre de la guerre, et Maupoil, ministre des pensions. Cet entretien, qui a eu lieu en présence des chefs de services du ministère des finances et des conseillers techniques de la présidence du conseil, a porté sur les mesures d'économies propres à alléger le budget des pensions.

Auparavant, M. Marcel Régnier avait examiné la question avec M. Maupoil.

M. Edouard Herriot recevra demain à Oxford le titre de docteur « honoris causa »

M. Edouard Herriot, ministre d'Etat, a quitté Lyon, hier soir, par le train à destination de Paris où il doit, ce matin, assister au conseil des ministres. Au cours de l'après-midi, il se rendra à Londres et de là à Oxford où, mercredi matin, il sera reçu docteur *honoris causa* de la célèbre université. Aux personnes qui le félicitaient de cette nouvelle distinction dont il était l'objet, M. Herriot a répondu :

Je suis très flatté de l'honneur que mes amis britanniques m'ont fait. L'université d'Oxford m'a, en effet, conféré le grade de docteur en droit romain, ce qui se dit en anglais « civil law » et qui est la plus haute dignité dont elle dispose. Je vais, d'ailleurs, trouver, parmi les autres récipiendaires, d'excellents et anciens amis, comme Sir Herbert Samuel, qui est le chef du parti libéral non gouvernemental de la Chambre des communes et comme le duc d'Albe qui, vous le savez, est grand d'Espagne. L'éminente marque de sympathie qui va m'être ainsi donnée ne procède que de la parfaite courtoisie à laquelle les Anglais m'ont depuis longtemps accoutumé. Je la rapproche d'un autre témoignage qui date du jour où j'ai été reçu docteur *honoris causa* de l'université écossaise de Glascow, le même jour qu'Einstein.

M. Herriot a alors décrit avec force détails le cérémonial de réception évoquant le séjour exquis et magnifique d'Oxford dont il connaît bien les jardins et les nobles demeures. « C'est tout le moyen-âge dans ce qu'il a de splendide, dit-il, qui y est conservé intact ». En terminant, M. Herriot a exprimé la joie qu'il éprouverait de pouvoir se rencontrer à Londres avec Sir Neville Chamberlain.

L'origine de notre amitié, ajouta-t-il, date de l'époque où nous avions, Anglais et Français, des négociations très dures à soutenir avec les Allemands. C'était Sir Neville Chamberlain qui les conduisait. Il vint me trouver au milieu de la nuit vers deux heures afin de me demander mon sentiment sur certains points. Je lui répondis sans plus : « Je vous confie les intérêts que je suis chargé de défendre ». — « J'accepte, dit-il, simplement ». L'événement a prouvé que ma confiance n'avait pas été trompée. Je n'oublierai, pour ma part, jamais l'appui que Sir Chamberlain m'a accordé en maintes circonstances difficiles. L'amitié anglaise, c'est cela. Une fois donnée, elle ne fait plus jamais défaut.

Le maréchal Franchet d'Espèrey au banquet du comité France-Amérique

Le comité France-Amérique a donné, hier soir, un grand dîner en l'honneur du maréchal Franchet d'Espèrey et à l'occasion de sa réception à l'Académie française.

Le général Pershing, le maréchal Pétain, les généraux Gouraud et Gamelin, l'amiral Lacaze ainsi que de nombreuses personnalités de la société parisienne, de la diplomatie et de la colonie américaine assistaient à ce dîner que présidait M. Gabriel Hanotaux, président du comité France-Amérique.

Saluant le maréchal Franchet d'Espèrey, M. Hanotaux lui dit notamment :

Il faudrait l'autorité de ces maîtres en l'art de la guerre, de ces maîtres en l'art d'écrire pour ajouter quelque chose à l'exposé de M. Bonnard que nous avons entendu sous la coupole. La poésie et l'histoire se sont réunies, à son appel, pour vous faire entrer dans notre immortalité par la porte dorée des propos délicats et sonores.

Et il ajouta :

Permettez-moi, monsieur le maréchal, un souvenir personnel : vous étiez à Besançon et vous commandiez le régiment où mon fils faisait son service militaire. Depuis cette époque, j'ai suivi partout l'homme de guerre, aussi solide que perspicace, qu'aucune difficulté n'a jamais arrêté et qui a su concevoir et accomplir partout le grand mouvement tournant, la manœuvre décisive. Je vous ai suivi aux marais de Saint-Gond et au Chemin-des-Dames; j'ai vu la pitié que vous aviez pour nos populations envahies; votre vigilance attentive pour les besoins du soldat; j'ai entendu vos conceptions propres sur la guerre et vos aperçus lumineux sur la fin de la guerre. J'ai su à quel point vous étiez le soldat, le chef, dans la plus noble acception du mot. Je vous ai vu à Fismes, monsieur le maréchal, quand vous veniez de délivrer Reims, et je vous ai dit un mot que sans doute vous avez oublié mais qui marquait un optimisme qui, dès lors, s'est gravé en moi : « Ici à Fismes, César a battu les gens des tribus germaniques. Nous avons des Césars et nous les battrons encore ! »

Le congrès des caisses d'épargne

Plus de trois cents délégués, représentant cent cinquante-six caisses d'épargne de l'Ouest et du Sud-Ouest, ont assisté, hier, à l'ouverture du congrès qui se tient à Limoges.

Les congressistes ont été reçus par les directeurs de la caisse d'épargne de Limoges et, en leur nom, M. Charrière, avocat à la cour, leur a adressé les souhaits de bienvenue. M. Lebert, sénateur de la Sarthe et président de la commission supérieure des caisses d'épargne, après avoir répondu à cette allocution, a salué M. Join-Lambert, député, président de la caisse de Paris, M. Favris, sous-directeur de la Caisse des dépôts et consignations, M. Julien, sous-directeur au ministère du travail, M. Poydenot, membre de la commission supérieure, MM. Thillay, Jean Laurent et tous ceux qui apportent leur concours à la conservation de l'épargne.

Avant d'aborder la discussion des rapports, M. Lebert a indiqué quelques chiffres assez rassurants sur l'épargne en France et la confiance que ne cessent de donner aux caisses d'épargne les petits déposants. En 1927, lors du congrès qui s'était tenu à Limoges, les 156 caisses qui font partie de la conférence avaient, en dépôt, un capital de 2 milliards. Elles ont, à ce jour, 2.328.000 déposants avec un capital de plus de 8 milliards.

Et c'est, sans doute, pour cela, a ajouté M. Lebert, que certains trouvent trop élevé le taux de l'intérêt servi. N'oublions pas qu'il s'agit de placements et non de dépôts et que certains emprunts sont plus onéreux que les intérêts des caisses d'épargne.

Les rapports ont été ensuite discutés, notamment celui qui a trait à la création d'une caisse de garantie de solidarité professionnelle et collective.

La discussion s'est poursuivie le soir, au cours d'une longue séance de travail.

Aujourd'hui mardi, la caisse d'épargne de Limoges célèbre son centenaire et un grand banquet est offert aux congressistes.

LE SÉNAT

A la commission des finances

Réunie sous la présidence de M. Joseph Caillaux, la commission des finances a entendu M. Marcel Régnier au sujet du projet de loi relatif à l'assainissement du marché du lait.

M. Schrameck a exposé quelles seraient les conséquences financières du projet de loi concernant la création de plans régionaux d'urbanisme. Après un échange d'observations, la commission a décidé de proposer divers amendements destinés à laisser aux conseils généraux un pouvoir de contrôle et à éviter toutes répercussions sur les finances publiques.

M. Schrameck a fait adopter ensuite un avis favorable au projet « portant répartition des fonds de subvention destinés à venir en aide aux départements (exercice 1935) ».

A L'HOTEL DE VILLE

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 24 JUIN

M. Bellan préside.

L'élection du bureau. — Après l'allocution de M. Léopold Bellan que nous avons analysée hier dans nos Dernières nouvelles et que la majorité de l'assemblée a vivement applaudie, le doyen d'âge ouvre le scrutin pour l'élection du président de l'assemblée. Aussitôt, M. Raymond Laurent, qui ne pensait pas que le fait d'avoir posé devant les groupes de la majorité sa candidature en face de celle de M. Chiappe le désignerait aux sympathies des communistes et des socialistes pour faire de lui leur candidat contre l'ancien préfet de police déclare, applaudi par ses autres collègues, qu'il n'est pas candidat et qu'il récuse par avance les suffrages qui se porteraient sur son nom.

C'est dans ces conditions que M. Jean Chiappe est élu par 55 voix sur 90 votants et 85 suffrages exprimés, et que 29 voix d'extrême gauche vont à M. Raymond Laurent.

Aussitôt proclamé, ce résultat est accueilli par les chaleureux applaudissements de la majorité. Tandis qu'à l'extrême gauche les communistes — bien plus sages dans les réunions de groupes, — et surtout M. André Marty, poussent contre l'ancien préfet de police, qui s'honore d'être leur « bête noire », leurs cris hostiles habituels, auxquels répondent de l'autre côté de véhémentes protestations et des acclamations.

Il faut dire d'ailleurs que dans les tribunes s'écrase un nombreux public qui, malgré une température sénégalaise, est venu assister à cette séance qui ne ressemble, assurément, à aucune de celles qui l'ont précédée.

Le calme revenu, MM. Boulard et Fourès sont élus vice-présidents au premier tour, le premier par 56 voix, le second par 53. Puis, les gauches ayant refusé les deux places de secrétaires auxquelles la tradition leur permettait de prétendre — ils ne les avaient pas davantage acceptées l'année dernière, — MM. Frédéric Dupont, Jacques Romazzotti, Gabriel Boissière et Gilbert Gaillard sont élus secrétaires, respectivement par 55, 52, 52 et 50 voix.

M. Victor Bucaille est maintenu, par acclamation, dans les fonctions de syndic.

Le nouveau bureau étant constitué, M. Jean Chiappe prend place au fauteuil de la présidence et prononce une allocution que les communistes n'auront garde d'interrompre, sans obtenir d'ailleurs que le président se départisse d'un calme souriant.

Mes chers collègues, dit M. Chiappe, je cherche en vain les mots qui pourraient pleinement exprimer la reconnaissance du bureau que vous venez d'élire. Je trouverais plus malaisément encore les termes qui conviendraient à mon émotion personnelle.

Soyez-en persuadés, messieurs, mes sentiments sont à la mesure de l'exception unique que votre assemblée a bien voulu consentir aux règles immuables de ses choix antérieurs. Aussi, en vous affirmant que j'apprécie hautement l'importance et la signification de votre geste, je vous demanderai d'accueillir l'hommage de mon infinie gratitude dans la forme d'un engagement ou plutôt d'un serment, celui de consacrer ma volonté et mes forces à vous représenter partout dignement, à collaborer sans défaillance avec vous tous et, suivant la vieille formule des siècles passés, travailler pour le bien, pour le profit, pour la sûreté de notre bonne ville de Paris. (Applaudissements.)

Puis, après avoir rendu hommage au doyen d'âge, M. Bellan, et au président sortant, M. Georges Contenot, M. Jean Chiappe, d'une voix que fait trembler l'émotion, poursuit :

A cette heure, messieurs — et je ne veux rien tenter pour m'en dégager, — mes yeux et mon esprit se portent irrésistiblement vers deux fauteuils de cette assemblée, où deux de vos collaborateurs administratifs, plus unis que des frères, brûlant d'un même amour pour Paris, se retrouvèrent pendant plusieurs années à chacune de vos séances.

Edouard Renard n'est plus, messieurs; mais il m'est impossible de ne pas évoquer son souvenir parce que ce souvenir se relie étroitement à la reconnaissance que je tente vainement de vous exprimer et aussi parce que je ne puis pas refaire le trajet que vous avez voulu si rapide du fauteuil que voilà au fauteuil que voici, sans rencontrer (interruptions à l'extrême gauche) l'ombre fraternelle de celui qui fut un grand administrateur et le plus noble des cœurs.

« Debout », propose M. Georges Prade. Tous les conseillers se lèvent, mais à l'hommage rendu à Edouard Renard les communistes répondent en chantant l'*Internationale*, à laquelle la majorité répond par la *Marseillaise*.

Messieurs, dit M. Chiappe aux communistes, vous avez suffisamment affirmé vos sentiments. Ils ne nous étonnent pas; nous les connaissions déjà. (Interruptions à l'extrême gauche.)

La tribune est libre : vous y viendrez.

Mais, auparavant, j'ai un devoir de courtoisie et de reconnaissance à accomplir vis-à-vis de l'assemblée. Ce devoir, je le remplirai jusqu'au bout. (Applaudissements à droite. — Cris à l'extrême gauche.)

Cependant qu'Edouard Renard s'en allait au loin et vers un tragique destin, je continuais à gravir quelques côtes assez dures, sans me douter qu'elles me mèneraient à ce sommet présidentiel.

Je tiens à le proclamer : les amitiés dont je bénéficiai au cours de ces seize derniers mois d'épreuves furent si fidèles, si attentives, si vigilantes, si dévouées qu'elles ont, à coup sûr, dépassé en influence bienfaisante les atteintes des événements les plus cruels, et c'est par ces amitiés que je fus désigné pour occuper la place que je dois à la mort de Jean Ferrandi.

Les conseillers se lèvent de nouveau, et cette fois, les communistes, sous la direction de M. Marty, chef incontesté de ce nouvel orphéon, entonnent la *Carmagnole*.

Après l'hommage à M. Ferrandi, c'est la mémoire de M. Gabriel Bonnet, décédé pendant l'intersession, que salue le président et en hommage duquel la séance est suspendue pendant quelques minutes.

A la reprise, le président et le préfet de la Seine expriment les regrets qu'a causés à tous la mort de M. Jean Ott, inspecteur général du Métropolitain.

La modification du règlement. — L'attitude des communistes et plus particulièrement la présence dans la salle de ceux qui appartiennent au Conseil général, apportant à leurs collègues de Paris leur concours dans les manifestations hostiles à M. Chiappe et à la majorité ainsi que dans la chorale révolutionnaire, amène M. Armand Massard à proposer la modification du règlement et à demander que les élus de l'assemblée départementale ne soient plus autorisés à pénétrer dans la salle des séances lorsque le Conseil municipal y est réuni.

Par ailleurs, il est entendu que la commission du règlement sera reconstituée et qu'elle comprendra à côté des représentants des diverses commissions des délégués des divers groupes politiques, chacun de ceux-ci, insiste M. Fiancette, ayant à prendre ses responsabilités dans l'élaboration d'un règlement qui doit être appliqué à tous.

Le nouveau président

La personnalité du nouveau président du Conseil municipal est trop connue pour qu'il soit nécessaire de rappeler les différentes étapes de sa brillante carrière.

Né à Ajaccio le 3 mai 1878, M. Jean Chiappe entra comme rédacteur au ministère de l'intérieur, après concours, le 18 juin 1899.

Il ne dut qu'à son intelligence et à son travail de franchir rapidement tous les échelons de la hiérarchie administrative pour devenir, en juillet 1924, directeur de la Sûreté générale, fonction qu'il conserva tout en étant nommé, l'année suivante, secrétaire général du ministère de l'intérieur.

Préfet de police en mai 1927, M. Jean Chiappe a exercé pendant six ans cette haute fonction avec une autorité et un tact qui lui ont valu la sympathie, on peut même dire l'affection des Parisiens.

Ses initiatives en matière de circulation, sa lutte contre la vie chère sont dans toutes les mémoires. Homme d'ordre, il a su le maintenir sans effusion de sang; homme de cœur, il n'a jamais été insensible à une détresse.

Il y a quelques années, M. Jean Chiappe publiait dans un petit livre, intitulé *Paroles d'ordre*, les principes essentiels de ses méthodes administratives, en tête desquels figure cette phrase : « J'aime mieux prévenir que réprimer. » D'ailleurs, les premières paroles qu'il a prononcées en s'asseyant au fauteuil présidentel sont le gage qu'il appliquera, comme président du Conseil municipal, les théories qui lui ont valu de si bien réussir à la préfecture de police, et qui feront de lui l'arbitre sage et impartial de l'assemblée à la tête de laquelle l'a appelé la fidélité de ses amis.

ARMEE

Promotions et mutations

Le *Journal officiel* a publié, ce matin, une importante liste de promotions, nominations et mutations intéressant les divers corps et services de l'armée active et des réserves.

AIR

A la mémoire de Paul Painlevé

Le général Denain, ministre de l'air, a tenu à rendre un pieux hommage à la mémoire du président Paul Painlevé, en donnant le nom de l'illustre homme d'Etat au pavillon du ministère de l'air où sont aménagées la salle d'honneur et la salle de réception.

Des souvenirs exposés dans la salle d'honneur rappellent le rôle prestigieux qu'a joué Paul Painlevé dans l'histoire de l'aviation, la part qui lui revient comme apôtre, comme savant.

Le pavillon sera inauguré par le général Denain le 28 juin, en présence de membres de la famille de Paul Painlevé, de membres de la société « les Amis de Paul Painlevé », de représentants du Parlement et de la presse.

Le futur service aérien Liverpool-New-York

On mande de Londres :

Une société anglaise vient d'être constituée par une société américaine d'aviation pour la construction des appareils qui doivent, l'an prochain, commencer le service aérien entre Liverpool et New-York. Ces hydravions transporteront douze passagers et auront un rayon d'action de 3,800 kilomètres.

Les ateliers de construction et les bureaux d'exploitation sont en cours d'aménagement, à Liverpool, en bordure de la Mersey.

CONGRÈS ET RÉUNIONS

La loi concernant l'exercice de la médecine

Une réunion organisée par un comité d'entente comprenant des représentants des syndicats médicaux, de l'association des étudiants en médecine et de l'Union nationale des associations d'étudiants, a eu lieu hier soir à la salle Bullier sous la présidence du docteur Dibos, assisté des docteurs Cibrie, Hilaire, Bongrand, Mordagore, etc. Les orateurs critiquèrent unanimement le texte de la loi sur l'exercice de la médecine voté par la Chambre le 20 juin dernier et notamment les facilités données aux étrangers pour exercer la médecine en France. Repoussant toute xénophobie, ils demandèrent que soient exigées des étrangers les mêmes obligations que l'on impose aux étudiants français, que le diplôme d'Etat ne soit accordé aux étudiants étrangers n'ayant pas fait chez nous leur service militaire que cinq ans après la soutenance de leur thèse et qu'un délai d'attente de dix ans précède leur nomination aux fonctions administratives officielles.

FEUILLETON DU *Temps*

DU 26 JUIN 1935

LA MUSIQUE

A L'OPERA : Premières représentations d'« Images », divertissement chorégraphique en un acte de M. Léo Staats, musique de M. Gabriel Pierné, et de « la Grisi », ballet en deux actes, scénario de M. Guy de Téramond, chorégraphie de M. Albert Aveline, musique de M. Henri Tomasi sur des thèmes d'Olivier Métra; « Daphnis et Chloé », symphonie chorégraphique de M. Michel Fokine, musique de M. Maurice Ravel; « Salade », ballet chanté de M. Albert Flament, musique de M. Darius Milhaud; centième représentation du « Chevalier à la Rose », comédie musicale en trois actes de Hugo de Hofmannsthal, traduction française de M. Jean Chantavoine, musique de M. Richard Strauss.

A L'OPERA-COMIQUE : Première représentation de « l'Ecole des maris », opéra-bouffe en trois actes, d'après Molière, poème de M. Jacques Laurent, musique de M. Emmanuel Bondeville.

AU THEATRE DE LA PORTE-SAINT-MARTIN : Reprise de « Gillette de Narbonne », opérette en trois actes de Chivot et Duru, musique d'Edmond Audran.

Il faut convenir que nos scènes lyriques font actuellement de louables efforts pour reconquérir la faveur du public. L'Opéra, qui met tout en jeu pour élargir et varier ses procédés, est devenu le premier théâtre musical du monde. M. Jacques Rouché est tenté d'attribuer la même importance aux manifestations dramatiques qu'aux séances chorégraphiques. Il veut justifier pleinement ce titre inscrit au fronton du palais Garnier : « Académie nationale de musique et de danse. » En fin de saison, l'Opéra-Comique nous offre deux ouvrages délicatement égayés : *la Pantoufle de vair* de M. Marcel Delannoy, et *l'Ecole des maris* de M. Emmanuel Bondeville. Le théâtre de la Porte-Saint-Martin renouvelle chaque semaine son affiche et nous présente cette fois *Gillette de Narbonne*. Nous avons des raisons d'espérer que ce redoublement d'activité sera suivi d'effets heureux pour nos salles lyriques.

Pour la plupart de ses ballets, Diaghileff choisissait des musiques qui existaient déjà et qui étaient plus ou moins « arrangées » pour les besoins de la chorégraphie. Hændel, Montéclair, Pergolèse, Scarlatti, Weber, Chopin, Rossini, Rimsky-Korsakoff, Claude Debussy avaient été ainsi mis à contribution par le mécène slave. Les successeurs de Diaghileff ont de même fait servir à leurs dessins chorégraphique certaines œuvres de Jean-Sébastien Bach, Boccherini, Schubert, Liszt, Johann Strauss, Bizet, Chabrier, Tchaïkowsky. Dans quelques circonstances le directeur de l'Opéra semble se ranger à cette manière d'agir, qui n'est pas toujours fondée. Au lieu d'aller chercher dans le passé des ouvrages dont on change la structure et la destination primitives, on ferait plus sagement de s'adresser aux musiciens vivants. Notre école contemporaine n'est que trop riche de compositeurs capables de fournir des partitions pour la danse.

On a pu facilement s'en rendre compte au cours du dernier spectacle donné par l'Opéra. Le programme était constitué par quatre ballets dus à des musiciens français. Soirée distribuée avec art, animée de mouvement et de plaisir, et qui nous permettait d'apprécier quatre expressions différentes du génie lyrique national. La séance commençait avec la puissante et noble symphonie chorégraphique, *Daphnis et Chloé*. Nous avons déjà analysé à cette place la partition de M. Maurice Ravel, définitivement classée parmi les chefs-d'œuvre de la musique moderne. Après MM. Fokine et Aveline, M. Serge Lifar nous émeut par sa traduction profondément sentie du rôle de Daphnis. Mlle Suzanne Lorcia succède à Mmes Zambelli et Fokina dans le rôle de Chloé. Par sa technique châtiée et sa pure ardeur, elle est digne d'être comparée à ses devancières.

Images, le nouveau ballet de M. Gabriel Pierné, est dans la ligne des divertissements d'une naïveté précieuse comme *la Boîte à joujoux, la Boutique fantasque, la Nuit ensorcelée, le Petit elfe Ferme-l'Œil*. M. André Hellé, poète et illustrateur des visions enfantines, avait peint les maquettes des décors et des costumes de *la Boîte à joujoux* et du *Petit elfe Ferme-l'Œil*. Il était tout désigné pour présider à la confection du décor et des costumes d'*Images*. Sur la scène de l'Opéra, il a dressé un vaste magasin de jouets, illuminé comme pendant la nuit de Noël. Dans la vitrine spacieuse sont exposés cent joujoux fastueux. On y voit des bergeries, des pantins articulés, des soldats de plomb, des polichinelles, une Colombine en tutu d'étoile de la danse, un Pierrot dans le costume lancé par Nijinsky, des Tyroliens, des Ecossais, des horse-guards, des girls, une négresse, un chien de peluche qui rêve devant sa niche. Subitement, tout ce monde en miniature remue, s'agite et franchit l'allège de la vitrine pour venir exécuter dans la rue déserte et nocturne diverses danses classiques ou pittoresques, pendant qu'un faux zèbre, dans la peau duquel se sont glissés deux clowns en herbe, se livre à de cocasses fantaisies.

Seuls, les élèves des petites classes de danse ont été chargés d'interpréter ce ravissant divertissement. Ils rendent témoignage de l'excellence de la méthode d'enseignement chorégraphique qu'on pratique à l'Opéra. Sous les traits de la Colombine en tutu blanc, la minuscule Mlle Queffelec bat, croise, pique les pointes sans la moindre défaillance. Mlle Lafon, haute comme trois pommes, est son cavalier appliqué. Mlles Vaussard et Krempf se résignent avec douceur à figurer Mme et M. Polichinelle. En pantin blanc, Mlle Vanel s'en donne à cœur joie. Souple comme pas une, elle nous régale de sauts périlleux, de rétablissements. C'est une véritable acrobate. Citons encore Mlles Buffetrille, négresse déhanchée, Steele, horse-guard imposant, Saint-Pierre, girl disciplinée, Krainick, Ecossais endiablé. M. Léo Staats a réglé pour ces ballerines lilliputiennes une chorégraphie d'un académisme souriant et fin. Chaque fillette paraît avoir l'instinct du rythme et prête une attention passionnée aux indications du chef d'orchestre. M. Paul Paray, qui manie la baguette en maître, a fort à faire avec cette troupe échappée de la nursery. Il ne faut rien moins que son autorité pour nous restituer, dans son éclat et sa grâce poétique, l'allègre et savante partition de M. Gabriel Pierné.

Je ne sais rien de plus délicieux en qualité, de plus soigné, de plus lumineux que cette musique d'*Images*. Tout l'esprit français y respire. M. Gabriel Pierné n'a songé qu'à étendre, développer et faire passer par plusieurs transformations son *Divertissement pastoral*. Cette œuvre avait été jouée il y a trois ans aux Concerts-Colonne et reprise, avec un succès de plus en plus marqué, par les associations symphoniques. A sa riche substance première, l'éminent compositeur a ajouté des variations, plusieurs morceaux, valsants ou vifs, intitulés : *Viennoise, Cortège-blues, Phrases, Gigue*. Dans ces pages d'une forme exquise, on découvre comme un retour de verve ardente. L'élégance de l'écriture y répond à la plénitude de style. M. Gabriel Pierné voile son art subtil et tendre avec la plus aimable aisance. Il n'accepte les progrès introduits dans le vocabulaire harmonique qu'après avoir éprouvé la valeur des principes fixes de la tradition. On est averti à tout instant de sa suprême distinction, de sa perfection. Le public ne s'y est pas trompé, l'autre soir, à l'Opéra. Après la représentation d'*Images*, tous les assistants se sont levés. Tournés vers la loge où se dissimulait M. Gabriel Pierné, ils ont longuement acclamé le musicien qui continue de faire si grand honneur à notre école lyrique. Pendant ces rares minutes, l'auteur de *la Croisade des enfants* a peut-être trouvé la récompense des tourments et des labeurs de sa belle carrière.

M. Henri Tomasi, l'un de nos jeunes compositeurs les plus habiles et les plus doués, a écrit, de son côté, des variations sur trois thèmes d'Olivier Métra pour la partition qui accompagne le ballet, *la Grisi*. Olivier Métra a eu, à sa date, une vogue considérable et assez peu méritée. Aujourd'hui encore, ses valses populaires poursuivent notre souvenir. C'était un inventeur de séduisants motifs de danses que la foule adoptait et répétait avec empressement. Emule et rival de Johann Strauss, il était capable de faire illusion sur le moment. Il se satisfaisait à peu de frais et était condamné au mauvais goût. Trois de ses pages les plus brillantes ont été tirées de la routine par M. Henri Tomasi : la polka des « Volontaires », la « Valse des roses » et « la Vague ». Le jeune musicien y a intercalé le thème de la « Lauterbach », dont Métra avait également fait une valse.

Le divertissement comprend sept numéros : évocation de la Grisi, entrée de Mangin, entrée des biches et des dandies, entrée de la femme jalouse, entrée de la Grisi, entrée de la femme jalouse et duo et danse de l'écharpe. Dans l'entrée du camelot Mangin et dans les deux entrées de la femme jalouse, M. Henri Tomasi s'est fié à sa propre inspiration et n'a rien emprunté à son aîné. La première entrée de la femme jalouse est précisément l'endroit saillant, dominant de l'ouvrage. On y reconnaît la touche appuyée, hardie et juste de M. Tomasi. Chaque trait porte où il faut. Le tout constitue une partition de ballet facile, entraînante et orchestrée avec couleur et relief. Les lieux communs ont disparu pour la plupart. La mollesse de Métra a fait place à l'exactitude et à la vigueur. M. Henri Tomasi est décidément un ouvrier lyrique fort ingénieux, un dialecticien musical accompli en son genre.

L'argument imaginé par M. Guy de Téramond ne manquera pas de plaire aux balettomanes. Il y est question d'Emma Grisi, — qui était, je crois bien, la sœur de Carlotta Grisi, « la dame aux yeux de violette », dont Théophile Gautier s'éprit à la passion. Des dandies ont invité le corps de ballet de l'Opéra à venir, après la représentation, danser et souper à la Maison Dorée. Un vicomte délaisse sa femme pour la Grisi. Piquée par la jalousie, l'épouse surveille et talonne l'infidèle. Elle supplie la Grisi de lui laisser son mari. La ballerine se rend à la prière de la vicomtesse éplorée. Elle prête son écharpe à la jeune épouse. Le vicomte combine d'enlever la Grisi. Il n'enlèvera que sa propre femme.

Cette action chorégraphique, qui se passe vers 1860, tient à merveille dans le cadre du palais Garnier, qui est lui-même du style du second Empire. Avec ses deux décors harmonieux et spirituellement évocateurs, le peintre Dignimont ajoute au piquant de l'aventure. Le meilleur du spectacle est dû à M. Albert Aveline, qui s'est montré, dans l'occasion, un maître de ballet de la plus haute lignée. Aucune faute de goût, aucune vulgarité dans cette chorégraphie savoureuse, frétillante et enjouée. M. Aveline n'emploie que le plus pur langage classique pour nous enchanter. Mlle Camille Bos prête un visage doux et fier à la Grisi et fait admirer ses entrechats, ses temps de pointes, ses enchaînements et ses manèges. M. Serge Peretti éblouit par sa technique. Mlle Hughetti est une femme jalouse d'une élégante agilité. Mlles Simoni, Barban et Didion sont trois bouquetières fraîches et voltigeantes. N'oublions ni Mlle Binois, ni Mlle Grellier, « biches » d'une beauté pleine d'accortise. A l'orchestre, M. Ruhlmann égrène chaque sonorité, accentue énergiquement le rythme, et aide M. Henri Tomasi à faire entrer les motifs d'Olivier Métra dans l'ordre régulier de la musique. Le spectacle prend fin sur la bondissante partition que M. Darius Milhaud a composée sur *Salade*, de M. Albert Flament.

Le Chevalier à la Rose vient d'être joué pour la centième fois à l'Opéra. Les ouvrages lyriques atteignent de plus en plus rarement un tel chiffre de représentations sur nos grands théâtres subventionnés. Le fait mérite d'autant plus d'être signalé que la comédie musicale de Hofmannsthal et M. Richard Strauss a été exécutée pour la première fois à Paris, au début de février 1927. En un peu plus de huit ans, *le Chevalier à la Rose* a été poussé jusqu'à la centième représentation. Avec le système actuel des abonnements de l'Opéra, et de l'Opéra-Comique, on croyait qu'un succès de cette sorte était interdit à un compositeur, quelle que fût la valeur de son œuvre. Depuis la fin de la guerre, *le Chevalier à la Rose* est d'ailleurs la seule pièce lyrique nouvelle dont cent représentations aient pu être données dans l'une de nos salles nationales et subventionnées.

On se perdrait à chercher pour quelles raisons le public a été gagné à cette forme de la comédie musicale, après tout élevée. On distingue dans *le Chevalier à la Rose* un singulier mélange de banalités, de préciosités et de beautés. M. Strauss a le secret d'enlever et passionner un auditoire par un savoir-faire prodigieux. Il est moins un créateur original qu'un metteur en œuvre d'une adresse stupéfiante. Dans la partition du *Chevalier à la Rose* il brasse, enchevêtre, soude, morcelle, divise et colorie environ cent vingt motifs conducteurs d'une invention courante. Cette musique est vulgaire de fond et très raffinée de forme. On doit attendre jusqu'au troisième acte pour arriver à un trio de longue haleine et d'une inspiration purement admirable. Presque tout le reste de la partition est encombré de bouts de valses viennoises, où n'apparaît qu'une science coquette et précise du détail. Je ne puis que rattacher ces observations à l'étude faite il y a huit ans de l'art complexe et massif déployé dans *le Chevalier à la Rose*.

A la centième représentation de la comédie musicale de M. Richard Strauss nous avons retrouvé les interprètes qui, par leurs talents respectifs, ont largement contribué au succès durable de la pièce : Mme Germaine Lubin, sans égale sous le travesti du chevalier Octave Rofrano; Mmes Campredon, Lapeyrette, Laval, MM. Huberty, Fabert, Warnery, Narçon. M. Philippe Gaubert a pris à tâche d'alléger l'orchestre somptueux et d'en dégager je ne sais quelle grandeur mêlée d'une grâce sensuelle.

M. Emmanuel Bondeville, qui vient de débuter à l'Opéra-Comique avec la musique dont il a voulu orner *l'Ecole des maris*, est beaucoup plus armé à la légère. Il n'a rien du style appris, semble ignorer les difficultés du métier et compter sur l'inspiration du moment. Il porte une grande liberté dans ses conceptions et fronde, pour ainsi dire, sans cesse. Il soutient brillamment la gageure d'allier Lulli à Cimarosa, Rossini à Boieldieu et André Messager à M. Maurice Ravel. Sa partition hasardée est des moins susceptibles d'analyse. A la répétition générale, le premier acte était chanté avec tant de trouble qu'il a fallu toute la maîtrise de M. Albert Wolff pour rétablir un peu d'ordre. Je suis revenu à la première représentation pour écouter à nouveau l'acte en question, interprété dans son fini. J'y ai saisi maintes irrégularités du compositeur.

M. Emmanuel Bondeville a d'incontestables dons de nature. Affranchi des préjugés d'école, il est trop prompt à se satisfaire de ses écrits vivement jetés. A-t-il l'ambition de se créer à lui-même une langue et un style? En tout cas, nous avons été mis en présence d'un musicien juvénile, bien chantant, intelligent et d'un cachet à part. Il a tracé harmoniquement et mélodiquement le portrait d'Isabelle de la plus poétique manière. Les notes hautes et les vocalises curieuses semblent jaillir de l'âme de la jeune fille mélancolique, astucieuse et persécutée et retomber en larmes suaves. Malgré l'orchestration pimpante et rieuse, l'impression générale nous pénètre de langueur. Boileau n'appelait-il pas Molière « le contemplateur? »

M. Jacques Laurent, qui n'est autre que M. André Marie, député de la Seine-Inférieure et ancien sous-secrétaire d'Etat, s'est chargé d'accommoder pour la scène lyrique *l'Ecole des maris*. Tout le début de l'opéra-bouffe qu'il a tiré du chef-d'œuvre de Molière est de son cru. Il a même inséré dans la comédie un nouveau personnage : Cathau, duègne d'Isabelle. Par une dévotion de lettré pour la mémoire de Molière, il a cité plusieurs passages du texte original, que les acteurs nous récitent sur une simple musique de mélodrame. Le grand écrivain comique est ainsi maintenu dans ses supériorités. De ce fait, le spectacle, présenté avec soin, prend un sens profond. Les légères guirlandes mélodiques dont M. Bondeville le pare sont elles-mêmes sous le rayon de Molière.

L'illustration musicale de *l'Ecole des maris* est, dans ses teintes neuves et fraîches, des plus arbitraires, et marque une déviation sensible. Les effusions mélodiques s'arrêtent juste à temps pour appeler les applaudissements. Voici un opéra-bouffe qui manque d'unité et de gaîté. Une nostalgie verlainienne circule à travers ces pages galantes et décousues. M. Bondeville achèvera de se révéler dans un sujet moderne et qui conviendra davantage à son tempérament. Mlle Lily Granval est une jolie Isabelle. Elle possède un soprano léger cristallin. Elle a le tort de forcer sa voix. M. Musy campe avec force le personnage de Sganarelle. M. Louis Arnoult ténorise avec goût. Au premier acte, Mlle Solange Schwarz, ballerine de grande classe, nous charme par ses danses anciennes, en compagnie de M. Tcherkas.

HENRY MALHERBE.

3. — LE TEMPS. — 26 juin 1935